

Quand la justice peut être juste... le mur des Cons condamné



Article rédigé par *Le Figaro*, le 20 décembre 2019

En 2013, la révélation de ce panneau, sur lequel figuraient des images d'hommes politiques, de journalistes et de parents de victimes, avait fait scandale. L'ex-présidente du Syndicat de la magistrature, Françoise Martres, a été condamnée ce jeudi en appel dans l'affaire du «Mur des cons», pour injure publique envers un père de victime mais aussi le Rassemblement national et le maire de Béziers Robert Ménard.

L'ex-présidente du Syndicat de la magistrature, Françoise Martres, a été condamnée ce jeudi en appel dans l'affaire du «*Mur des cons*», pour injure publique envers un père de victime mais aussi le Rassemblement national et le maire de Béziers Robert Ménard.

La révélation de l'existence de ce «*Mur*» dans les locaux parisiens du Syndicat de la magistrature, classé à gauche, avait suscité une vive polémique en 2013. Une vidéo filmée discrètement par un journaliste de France 3 avait révélé que des dizaines de photos de politiques, magistrats ou journalistes, étaient accrochées sur ce trombinoscope. Le site d'Atlantico avait diffusé ces images. Saisi par une quinzaine de plaignants, essentiellement des personnalités politiques de droite ou d'extrême droite, le tribunal correctionnel avait sévèrement critiqué en janvier ce trombinoscope injurieux et «*inconcevable de la part de magistrats*», mais avait presque entièrement relaxé Françoise Martres pour des questions de forme. Uniquement condamnée pour injure envers le général Philippe Schmitt, qui figurait sur le mur et avait critiqué le «*laxisme*» de certains juges après l'assassinat de sa fille par un récidiviste dans le RER, elle avait fait appel.

La cour d'appel de Paris a confirmé cette condamnation à 500 euros d'amende avec sursis, 5000 euros de dommages et intérêts et 10.000 euros au titre des frais de justice. La plupart des autres plaignants en étaient restés là, satisfaits de la virulente critique du tribunal envers le «*Mur*» en dépit de la relaxe de Françoise Martres.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/affaire-du-mur-des-cons-le-rn-et-robert-menard-gagnent-en-appel-20191219>